

cupant aucunement. En 1918, les fonctionnaires du Bureau Fédéral de la Statistique et les délégués des provinces se réunirent en conférence et convinrent qu'après qu'une loi uniforme sur les statistiques vitales aurait été passée par chacune des provinces, le Bureau Fédéral ferait imprimer et distribuer les formules nécessaires et se chargerait du soin de leur compilation. A l'heure actuelle, huit des provinces ont adopté cette combinaison, si bien que, pour la première fois dans l'histoire de la Puissance, on a pu, après avoir ajouté les chiffres de la province de Québec, fournir des statistiques vitales complètes pour le Canada, celles de l'année 1920. La section de Démographie recueille également les statistiques de l'immigration. Elle accomplit un travail volumineux en procédant à la compilation de l'enregistrement national de juin 1918.

La section de la Statistique Agricole a réussi à mettre fin à la dualité des rapports et évaluations agricoles pratiquée par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, qui se contredisaient fréquemment. Depuis 1918, le Bureau Fédéral de la Statistique, coopérant avec les gouvernements provinciaux, a entrepris de recueillir annuellement, au moyen de cartes-formules que remplissent les cultivateurs eux-mêmes, les informations concernant les étendues sous culture et le nombre des animaux de ferme de chacune des neuf provinces du Canada. Les formules imprimées par le Bureau sont envoyées aux ministères provinciaux de l'Agriculture, lesquels s'entendent avec le ministère de l'Instruction Publique pour les faire distribuer aux enfants des fermiers par les maîtres et maîtresses d'école ruraux. Après avoir été remplies, ces formules sont renvoyées par les instituteurs et institutrices aux ministères provinciaux, qui les classent par comtés ou autres unités territoriales et les renvoient au Bureau Fédéral de la Statistique, pour y être compilées. De plus, cette section rédige le Bulletin Mensuel de la Statistique Agricole, publication qui fournit à la population rurale une masse de renseignements précieux, provenant des correspondants agricoles du Bureau.

La fonction essentielle de la section du Recensement Industriel consiste à procéder au recensement annuel de la production dans toutes les branches autres que l'agriculture. Entre autres choses, cette section recueille, de concert avec les autorités provinciales, les statistiques de l'industrie laitière. Les statistiques des pêcheries de la Puissance sont aussi colligées avec la coopération des autorités provinciales d'Ontario et de Québec, le rapport annuel étant publié en collaboration avec la Division des Pêcheries. D'une façon similaire, les statistiques forestières sont établies de concert entre le Bureau, la Division Forestière et les départements provinciaux des Forêts; les statistiques minières sont dressées de concert avec le ministère fédéral des Mines et les ministères provinciaux des Mines. En ce qui regarde les forces hydrauliques, des arrangements semblables ont été conclus avec différentes autorités provinciales et les données recueillies sont revisées par la Division des Forces Hydrauliques de la Puissance. Pour dresser l'inventaire des industries manufacturières, cette section envoie des formules à remplir à 35,000 ou 40,000 indus-